

NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE

« Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un PO de mettre en œuvre son projet pédagogique » (art 63 du décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement.)

En ce qui concerne l'enseignement fondamental catholique, chaque PO définit son projet en cohérence avec celui du réseau qui est explicité dans la brochure « Pour une pédagogie chrétienne fondamentale d'aujourd'hui » ainsi que dans le document « Plan de référence du Programme intégré » édité par la FédéFoc.

Nous nous référons aussi aux documents « Socles de compétences » et « les enjeux avant six ans » du ministère de l'Éducation.

I. Objectifs pédagogiques :

1. L'école est un lieu d'éducation :

- A travers toutes les activités scolaires, elle aide l'enfant à développer ses différentes potentialités et à construire sa personnalité.
- Elle est le lieu propice à la découverte et à l'intégration des valeurs de solidarité, de créativité, de respect d'autrui et de développement spirituel.
- Elle lui fait prendre conscience des exigences et des valeurs de la vie sociale. Elle jette les premières bases du sens de la responsabilité.

2. L'école éduque tout l'enfant

- L'éducation vise à développer et à faire interagir les différentes composantes de la personne. Elle veille à ce que les dominantes du corps, de l'intelligence, de la foi concourent à l'équilibre de la personne.

3. L'école prend en compte tous les enfants et chaque enfant :

- Elle veut les accueillir tous et chacun, comme une personne unique, les respecter dans leur démarche propre, les aider à développer leur personnalité dans un esprit de tolérance, mais en veillant à les rendre autonomes.
- Elle veut les reconnaître dans leurs différences et respecter leur culture propre. Aussi, l'école favorisera leur démarche personnelle de croissance et les aidera à se construire à partir de leur vécu.

- Elle veut les éduquer à vivre en interaction avec les autres enfants du groupe et avec les autres membres de la communauté scolaire, dans le respect mutuel.

4. L'école vise à développer l'intériorité :

- Elle offre à chaque enfant la découverte de l'Évangile et donne l'occasion d'adhérer à Jésus-Christ. Elle lui permet de prendre conscience de sa propre vie intérieure et de faire l'expérience de l'engagement social.

5. L'école est une communauté :

- L'école est une communauté d'enfants et d'adultes qui interagissent en permanence. Elle éduque l'enfant à construire sa dimension sociale en expérimentant la dynamique d'un groupe.

II. Choix pédagogiques :

La pratique pédagogique est caractérisée par trois principes :

1. Un enseignement qui part des enfants et se construit avec eux :
L'adulte et l'enfant jouent le rôle de coopérants dans l'apprentissage.
Les élèves sont invités à se mettre en recherche, à collaborer, à prendre des responsabilités. L'enseignement s'appuie sur leurs connaissances même lacunaires.
2. Une pédagogie participative par la vie de la classe qui est une communauté d'enfants.
3. Une pédagogie différenciée qui propose des apprentissages en respectant l'évolution, le type d'intelligence et la manière de fonctionner de chaque enfant mais aussi en le motivant à développer de nouveaux talents et à se dépasser

Ces principes sont aussi vécus au travers des classes de dépaysements organisées au cours de la scolarité de votre enfant. Ces moments vécus en dehors de l'école sont d'une part un aboutissement de nombreuses activités déjà préparées à l'école et d'autre part le point de départ de toute une série d'autres activités qui seront exploitées dès le retour en classe.

III. Les démarches

La fonction éducative de l'enseignant s'inscrit dans une double finalité :

- Favoriser l'autonomie dans les apprentissages.

- Eveiller l'enfant à la connaissance de soi, à la responsabilité et à la progression dans le cadre du développement personnel mais aussi dans le cadre de la vie sociale.

1. Capacités relationnelles :

- Le savoir-être (comment appréhender sa propre personne et adopter un comportement adéquat en toutes circonstances)
- Le savoir-devenir (réfléchir sur soi et progresser)

2. Capacités instrumentales :

- Démarches fondamentales de la pensée, transférables d'un apprentissage à un autre. Il s'agit de développer les compétences à être attentif, à mémoriser, à comprendre, imaginer, réfléchir dans des activités concrètes afin de pouvoir maîtriser un ensemble de savoir-faire au sens large.

IV. L'évaluation

1. Evaluation des acquis scolaires :

- **L'évaluation formative** est pratiquée en cours d'apprentissage ; elle vise à la maîtrise des compétences spécifiques. Elle est continue, dynamique et individualisée.
- **L'évaluation sommative** intervient au terme d'une séquence d'apprentissage. Elle vérifie si les objectifs sont atteints et à quel niveau de compétence se situe l'enfant.
- **L'évaluation certificative** est pratiquée en fin de cycle lorsque la matière est intégrée. Elle reconnaît à l'enfant la capacité à poursuivre au niveau supérieur.

2. Evaluation des comportements en milieu scolaire :

- Le conseil de classe est tenu par l'enseignant et les enfants en vue d'évaluer la vie du groupe et de prendre des décisions pour améliorer celle-ci.
- Le conseil d'école réunit les délégués de classe et le directeur afin d'évaluer la vie de la communauté scolaire ainsi que de formuler des propositions d'amélioration de son fonctionnement.